



## Rennes Pôle Association

Association sportive, socio-éducative et culturelle

Siège administratif : Espace Des Deux-Rives

4, Allée Georges Palante 35000 Rennes

: 02.99.84.16.20 / : 02.99.84.16.24



Rennes, le 26/06/2020

### REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS de Rennes Pôle Association

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement, géré par Rennes Pôle Association, fonctionne dans les locaux de l'Espace des 2 Rives et accueille les enfants de 6 à 12 ans tous les mercredis de 12h à 18h en période scolaire ainsi que pendant les vacances scolaires s' il y a un effectif minimum de 6 inscrits du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Les enfants doivent être adhérents de Rennes Pôle Association pour être inscrits à l'accueil de loisirs.

#### L'EQUIPE

Christophe BOUETEL : Directeur de Rennes Pôle Association

Maud BUISSON : Coordinatrice

Vincent NORMAND : Animateur

Liliane SLEDZ : Secrétaire / Comptable

#### CONTACTS

Maud BUISSON : 06 51 79 69 37

Vincent NORMAND : 06 79 84 97 01

#### INSCRIPTION — PARTICIPATION DES FAMILLES

Votre dossier d'inscription est à retourner au bureau animation socioculturelle auprès de l'équipe d'animation.

Il nécessite :

- ◆ 1 fiche d'inscription + photo
- ◆ 1 fiche sanitaire de liaison
- ◆ Un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive de moins d'un an
- ◆ L'assurance extra - scolaire ou responsabilité civile
- ◆ La cotisation d'adhésion annuelle à Rennes Pôle Association (10 €)
- ◆ Le règlement daté et signé
- ◆ La fiche des présences

→ L'ensemble de ces documents est obligatoire et les inscriptions ne seront effectives que si le dossier est complet.

#### REGLEMENT

Le règlement s'effectue à la fin de chaque période (soit après chaque vacances scolaires).

Un relevé de frais vous est adressé par mail, il vous est demandé de nous spécifier si vous souhaitez recevoir le relevé de frais par voie postale.

**Retard du règlement :**

**Nous vous demandons de régler vos factures dès réception de vos relevés de frais par mail.**

**Après une semaine de retard une première relance sera faite.**

**Si votre règlement ne nous est pas parvenu 3 semaines après l'envoi des relevés de frais l'équipe d'animation s'accorde le droit de ne pas prendre en charge votre enfant.**

**En cas d'impossibilité de paiement lié à un cas de force majeure, vous devrez annoncer votre situation dès réception du relevé de frais pour envisager un paiement en plusieurs fois.**

## SOINS

Aucun médicament ne peut être administré à un mineur sans prescription médicale. Lorsqu'un enfant suit un traitement, son responsable légal doit fournir l'ordonnance avec les médicaments qui doivent être marqués au nom de l'enfant et remis en main propre au responsable de l'Accueil de Loisirs.

## PROGRAMME

Avant chacune des périodes, chaque famille reçoit une note d'information. Le programme est aussi visible sur le site internet [www.espacedes2rives.net](http://www.espacedes2rives.net)

En inscrivant un enfant, celui ci est engagé à participer aux activités proposées par les animateurs, sauf cas exceptionnels médicaux.

## USAGE DES LOCAUX

La propreté des lieux doit être respectée.

Le rangement et le nettoyage seront effectués après chaque utilisation.

## USAGE DU MATERIEL

Tout enfant est tenu de conserver en bon état, d'une façon générale, le matériel qui lui est confié. Il ne doit pas l'utiliser sans autorisation préalable. L'enfant est dans l'obligation de ranger tout matériel utilisé.

Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, bijoux, objets de valeur. **En cas de perte ou de vol d'objets personnels, Rennes Pôle Association n'assurera aucun remboursement et/ou dédommagement, il vous appartient de vous assurer à titre individuel pour votre enfant.**

	MERCREDIS	VACANCES SCOLAIRES							
<b>PERIODES ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT</b>	L'Accueil ouvre tous les mercredis de la période scolaire à partir du 1 <sup>er</sup> mercredi de la semaine (septembre) de la rentrée scolaire au mercredi de la dernière semaine de cours (juin ou juillet).	L'Accueil ouvrira pendant les vacances scolaires si le nombre d'inscrits le permet : effectif minimum de 6 inscrits dix jours avant l'ouverture prévue.							
	<table border="1"><thead><tr><th>Accueil</th><th>Repas</th><th>½ Journée a-m</th></tr></thead><tbody><tr><td>12h00-12h30</td><td>12h30 - 13h30</td><td>13h30 - 18h00</td></tr></tbody></table>	Accueil	Repas	½ Journée a-m	12h00-12h30	12h30 - 13h30	13h30 - 18h00	<table border="1"><thead><tr><th>Journée</th></tr></thead><tbody><tr><td>8h30 – 18h00</td></tr></tbody></table>	Journée
Accueil	Repas	½ Journée a-m							
12h00-12h30	12h30 - 13h30	13h30 - 18h00							
Journée									
8h30 – 18h00									
	Arrivée et Départ : <ul style="list-style-type: none"><li>◆ Pour les enfants scolarisés à Pablo Picasso les animateurs les cherchent au point de regroupement devant le bureau du directeur à 12h et vont ensemble en pedibus jusqu'à l'Espace des 2 Rives.</li><li>◆ Pour les enfants d'autres écoles il leur est possible de nous rejoindre</li></ul>	Horaires : 8h30 à 10h accueil des enfants 10h00 à 12h00 : activités 12h00 à 14h00 : pause repas et temps calme 14h00 à 16h00 : activités 16h00 à 18h00 : goûter et temps libre du Lundi au Vendredi  Arrivée et Départ :							

	<p>directement à 12h ou entre 13h30 et 14h à l'Espace des 2 Rives.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Après le goûter les enfants peuvent quitter seuls le Centre de Loisirs :</li> <li>– à partir de l'heure que vous aurez indiqué sur la fiche d'inscription avec votre autorisation de responsable légal</li> <li>– accompagné par vous-même ou une personne que vous aurez désignée sur la fiche d'inscription avec votre autorisation de responsable légal</li> </ul>	<p>Les enfants peuvent arriver tranquillement le matin de 8h30 à 10h</p> <p>Après le goûter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– soit seul à partir de l'heure que vous aurez indiqué sur la fiche d'inscription avec votre autorisation de responsable légal</li> <li>– soit accompagné par vous-même ou une personne que vous aurez désignée par écrit sur la fiche d'inscription</li> </ul> <p><b><u>Afin de permettre une cohérence de groupe et un meilleur encadrement les inscriptions se font pour la semaine complète nous vous demandons donc à ce que votre enfant soit présent toute la semaine. Cette formule nous permet également la mise en place de projet de groupe et amène votre enfant à s'investir et s'intégrer au mieux aux projets mis en place sur la semaine.</u></b></p>
<p><b>INSCRIPTIONS</b></p>	<p>Afin d'organiser au mieux l'accueil de tous un système de pré-inscription est mis en place, ce qui permet d'obtenir un effectif prévisionnel et donc de prévoir un encadrement adéquat.</p> <p>Nous vous demandons d'inscrire votre enfant à l'avance soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– en nous remettant le tableau prévu à cet effet, téléchargeable sur le site internet <a href="http://www.espacedes2rives.net">www.espacedes2rives.net</a></li> <li>– en signalant par mail une semaine avant</li> </ul> <p>Certaines activités nécessitent une inscription au préalable ; une date butoir est alors communiquée.</p> <p><b>ATTENTION !</b> Nous n'accompagnerons pas les enfants non-inscrits sur nos listes.</p>	
<p><b>RETARD</b></p>	<p>Après 18h l'équipe d'animation se décharge de toute responsabilité vis à vis de l'enfant. L'équipe d'animation de l'accueil de Loisirs doit être prévenue pour tout retard à l'arrivée ou au départ de votre enfant.</p>	
<p><b>ABSENCES ET MALADIES</b></p>	<p>En cas d'absence de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute demande de modification et d'annulation doit être adressée par mail ou par téléphone au moins 48h avant la date concernée</li> <li>• Toute annulation en dehors de ce délai devra être justifiée (certificat médical ou employeur à adresser dans les 15 jours).</li> <li>• Toute absence injustifiée sera facturée</li> </ul>	<p>En cas d'absence de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute demande de modification et d'annulation doit être adressée par mail ou par téléphone au moins 15 jours avant le début des vacances</li> <li>• Une annulation en dehors de ce délai devra être justifiée (certificat médical ou employeur à adresser dans les 15 jours) :</li> </ul> <p>Nous vous rappelons que l'inscription ET l'annulation se font pour l'ensemble de la semaine</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute absence injustifiée sera facturée</li> <li>•</li> </ul>
<p><b>TARIFICATION</b></p>	<p><u>Tarifs</u> : Il existe 4 tranches tarifaires basées sur le Q.F. (Quotient Familial calculé par la</p>	

CAF).

Tranche	Repas	Centre de loisirs ½ Journée	Centre de loisirs ½ journée + activités sportives
1. moins de 900€	4.70€	4.00€	3.00€
2. 901€ à 1600€	4.70€	5.50€	4.50€
3. 1601€ à 2500	4.70€	6.00€	5.00€
4. de 2501 à plus	4.70€	7.00€	6.00€

Tranche	Journée
1. moins de 900€	8.00€
2. 901€ à 1600€	9.00€
3. 1601€ à 2500	10.00€
4. de 2501 à plus	11.00€

Si vous ne nous fournissez aucun numéro CAF nous considérons que vous appartenez à la tranche 4.

Avec les chèques vacances vous bénéficiez d'une réduction de 2,5% de vos relevés de frais.

#### REPAS

Le repas est pris à la cantine du lycée Charles Tillon, assurant un repas équilibré. Nous nous y rendons de 12h30 à 13h30.  
Un goûter leur est distribué vers 16 heures/16h30.

Le midi, deux options : les enfants déjeunent chez eux ou sur place, avec un animateur en apportant leur repas (frigo et micro-ondes à disposition).  
Un goûter leur est distribué vers 16 heures/16h30.

Sauf exception, lors des sorties à la journée, les repas sont à la charge des familles (pique-nique).

En cas de problèmes alimentaires, la structure décline toute responsabilité.

**Aussi, il est indispensable de s'équiper d'un sac isotherme afin d'éviter de rompre la chaîne du froid.** Les produit frais à base de lait ou les produits instables au changement de température (mayonnaise) sont déconseillés.

Date :

Nom :

Prénom :

Père/Mère/Représentant légal (*Barrer la mention inutile*) de l'enfant :

Nom : ..... Prénom : .....

*Nous vous rappelons que notre responsabilité envers votre enfant commence à l'arrivée de celui-ci dans nos structures (non dans la rue) à l'heure du début de son activité. Il vous appartient de vous assurer de la présence du responsable de votre enfant avant de le quitter. Cette responsabilité s'arrête à la fin de la séance, vous devez venir le chercher à l'heure précise de fin d'activité.*